

**Décision n° 2024-18**

Date : 29/07/2024

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-  
ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

**Marché de fourniture**

**Accord-Cadre mono attributaire à bons de commande**

**Fourniture et installation de systèmes de mesure hydraulique**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-22 Réf.04/12-05 en date du 4 septembre 2023 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Vu l'action 87 inscrite dans la prolongation du PGRE Tech-Albères ;

Vu la décision 2024-8 portant sur l'infructuosité de la première consultation du marché de fourniture et d'installation de compteurs automatiques pour la mesure du débit des canaux d'irrigation ;

Vu l'enveloppe supplémentaire de 100 000€ attribuée le 8 avril 2024 au projet et la décision 2024-11 pour l'investissement pour le suivi des ressources en eau du bassin versant du Tech phase 2 ;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public fourniture ayant pour objet **la fourniture et l'installation de systèmes de mesure hydraulique** ;

Considérant que l'offre conjointe de l'entreprise **TAEH** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

**DECIDE**

**Article 1:** De conclure un marché public ayant pour objet **la fourniture et l'installation de systèmes de mesure hydraulique avec l'entreprise TAEH**. La durée de ce marché est fixée à 6 mois (hors délai de validation). Le montant maximum est de 200 000€ HT (valeur maximale estimée des bons de commande qui seront émis pendant la durée totale de l'accord-cadre).

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président**

**Alexandre PUGNAU**

**Maire de Les Cluses**

